

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 011/2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la
convocation : 15/03/26**

**Date d'affichage :
15/03/2026**

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Marjorie, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine, SOLAGES (de) Hervé.

Absents excusés : CHAPERON Hervé, CORTESE Kelly.

Procurations : CHAPERON Hervé à SIEURAC Sandrine, CORTESE Kelly à ANTOONS Benjamin.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	15	

Objet : Indemnités de fonction d'Elu(e)s

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder le paiement de l'indemnité de fonction de Maire, au taux de 51% de l'IB 1027, à Monsieur Christophe HERIN, à compter du 21 mars 2026 ;
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction du premier Adjoint, au taux de 10% de l'IB 1027, à Madame Myriam FERRET, à compter du 21 mars 2026 ;
- d'accorder le paiement des indemnités de fonction des deuxième, troisième et quatrième Adjoints, au taux de 15.5% de l'IB 1027 à Monsieur Daniel DON, Madame Marie-Thérèse BRILLANT et Monsieur Guy CHOPO, à compter du 21 mars 2026 ;
- d'accorder la possibilité de paiement d'indemnités de fonction à des Conseillers Délégués nommés en cours de mandat, à des taux variant entre 3.5% et 7% de l'IB 1027, à une date ultérieure ;

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

081-218102259-DE_011_2026BIS-DE

A G E I

Les indemnités des élus sont récapitulées dans l'annexe ci-dessous :

Fonction	Noms	Taux applicables ID 1027	Montant mensuel brut
Maire	HERIN Christophe	51.00 %	2096.00 €
1 ^{er} Adjoint	FERRET Myriam	10.00 %	411.00 €
2 ^e Adjoint	DON Daniel	15.50 %	637.00 €
3 ^e Adjoint	BRILLANT Marie-Thérèse	15.50 %	637.00 €
4 ^e Adjoint	CHOPO Guy	15.50 %	637.00 €
Conseiller Délégué n°1	A nommer en cours de mandat	03.50 %	144.00 €
Conseiller Délégué n°2	A nommer en cours de mandat	07.00 %	288.00 €



Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



L'Adjointe au Maire
FERRET Myriam.

